



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 mai 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	X
Corinne TREBOSC	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	exc	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	exc

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 avril 2015

Le Compte rendu sera validé ultérieurement (après que chaque élu en ait pris connaissance).

Point n°1 : Achat Foncier

Concernant le terrain en indivision de 20 537 m², route de Moulins, appartenant à Mesdames GIRAUDON, l'offre de la municipalité à 60 000 € a été acceptée par les deux propriétaires. Monsieur le Maire se dit heureux de cette décision.

En effet, le terrain se situe en Centre d'Ainay-le-Château, il pourra ainsi être nettoyé et défriché rapidement car il était infesté de végétaux nuisibles. Par ailleurs, son emplacement offre plusieurs possibilités de développement économique.

Dans l'immédiat, M. le Maire informe qu'il fera insérer une clause particulière dans le compromis de vente afin d'anticiper le nettoyage du terrain. Ainsi, si le compromis était rompu, les frais de nettoyage seraient à la charge de celui qui le rompt.

Point n°2 : France Loire – Garantie d'emprunt

France Loire demande à la municipalité d'Ainay-le-Château de se porter garant dans l'hypothèse où France Loire ne pourrait s'acquitter des sommes dues à la date d'exigibilité. La garantie d'emprunt s'élève à 60 % sur une base de 28 000 € soit 16 800 €.

- Les élus donnent leur accord, à l'unanimité.

Point n°3 : Location Biens communaux

Suite à une demande d'un particulier, la maison inoccupée, située Place Paul Guignard (bien communal), est mise en location pour la somme de 250 €/mois, à usage de garde-meubles. La location débutera le 15 juillet.

POINT N°4 : Parc animalier

- Monsieur le Maire informe que le portail, réalisé par Max SEVRET, a été scellé à l'entrée du parc animalier.

- Le grillage a été commandé auprès de la société WELDOM. Livraison prévue mi-juillet. Les références communiquées par la société belge avec qui la municipalité était en contact pour les pieux, n'offraient pas toutes les garanties exigées, c'est pourquoi les fournitures ont été commandées chez les Ets MALTHÉ.

- La clôture du parc pourrait être mise en place après les congés d'été de l'équipe technique.

POINT N °5 : Emplois d'été

Infos tourisme - Cinq étudiantes ont été recrutées, par la municipalité, pour assurer l'accueil du Point I du 10 juillet au 21 août. Cette décision est prise pour répondre à l'absence de personnel, décidé par l'office de Tourisme.

Emploi d'été - Aucun jeune n'a été retenu pour assurer le remplacement du personnel de l'équipe technique titulaire, durant l'été. Depuis, cinq ans, des jeunes étaient recrutés pour assurer des travaux d'entretien, dans les bâtiments communaux tels que, réfection de peinture, nettoyage des locaux etc. Cette année, aucun travail urgent n'a été recensé.

POINT N °6 : Centre Social –Accueil d'été

Après le succès du centre aéré durant les vacances de Pâques, le CENTRE SOCIAL accueillera, à Ainay-le-Château, du 6 juillet au 31 juillet 2015 les enfants des écoles d'Ainay et de ses environs. La municipalité prête ses locaux (école primaire et maternelle, cantine, salle des fêtes etc.) qui ont été préalablement validés par les services de la P.M.I. Pas de surcoûts pour la commune. La société SOGIREST assurera la prestation des repas. Des dossiers d'inscription seront disponibles en mairie à partir du 26 mai. A cette occasion, la municipalité recherche une personne pour le service de cantine et le ménage, durant le mois de juillet.

POINT N °7 : Vente de Peupliers

Dans le cadre de la vente de peupliers au lieu-dit « Brûlepot », l'entreprise MINARD a été sollicitée. Par ailleurs, le déchetage des peupliers au lieu-dit « Moulin de la rivière » rapporterait 1 000 euros à la commune car il s'agit d'une essence de bois non exploitable, aucun rendement à attendre sur ces arbres, mais nécessité pour la municipalité, de faire nettoyer le terrain encombré et sale.

POINT N °8 : Comité de Jumelage

Le comité de Jumelage décide de se réunir le mercredi 3 juin à 19h30 afin de répondre à une proposition de Mme C. PORTOIS qui propose une correspondance entre la Moldavie et l'école primaire. La Commune moldave proposée est identique en taille à celle d'Ainay, de plus l'Ambassade de Moldavie est favorable à un jumelage éventuel.

POINT N °9 : Convention Point I

A court terme, il est nécessaire de prévoir des travaux au point I afin de séparer le studio de radio, de l'accueil touristique. En effet, une association de radio locale s'est créée pour émettre à Ainay-le-Château, dans un périmètre de 30 km.

L'association Nord-Allier FM possède une antenne, sur le château d'eau et un de ses animateurs vient de la radio « qui qu'en grogne ». La partie administrative est lourde à mettre en place mais ses membres s'y affaireront sérieusement. A suivre.

POINT N °10 : Cinéma rural

Mme Danielle THIRION cesse son bénévolat au niveau du cinéma rural. La municipalité la remercie sincèrement, elle et ses complices, qui assuraient la billetterie, une fois par mois, pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

La Municipalité et l'association « Fêtes et Loisirs » décident de prendre le relais. L'UDAAR 03 possède des appareils numériques. Il y a 9 séances par an, assurées les mardis soirs à 20h30, au foyer rural. Toutes les bonnes âmes qui souhaitent apporter leur contribution, seront les bienvenues.

Questions diverses

- **Signalétique** - M. Raynald GUIRIEC transmet au conseil municipal la demande de M. Courroux qui demande la pose d'un panneau « voie sans issue » à l'entrée du chemin du Moulin de Chanteriau, tout en précisant que l'accès piéton reste réalisable.

- Marche dinatoire – M. GUIRIEC informe que la rue Creuse n'est pas indiquée en bas de la rue. Le garde-champêtre précise que les noms des rues sont indiqués au départ des numéros.

- **Fleurissement/entretien** – Mme Bernadette ACCOLAS informe avoir reçu le dossier à compléter, pour la participation au concours départemental des villes et villages fleuris. L'inscription et le descriptif fleurissement sont à communiquer au Comité départemental, avant le 10 juillet. Au niveau des travaux communal de jardinage, le massif de l'entrée du lotissement des récollets est à réaliser, au plus vite.

Mme ACCOLAS demande à ce que l'entretien du mobilier urbain soit fait avant la période estivale et que les panneaux de signalisation soient commandés au plus vite pour être posés à l'automne.

Mme ACCOLAS fait remarquer que des épaves-autos, route de Meaulne, sont visibles depuis le parvis de l'église. Quels sont les droits et obligations d'entreposer des automobiles sur une propriété privée ? Le garde-champêtre est chargé de se renseigner. Bilan du concert de Trompes – Le concert du 18 avril dernier a été une réussite à tout point de vue. Le groupe de sonneurs a très apprécié l'accueil de la municipalité et de l'association Fêtes et Loisirs. A renouveler.

- **Subvention** - Mme Corinne TREBOSC confirme que la Commune d'Ainay-le-Château bénéficiera de la subvention, relative aux amendes de police, d'un montant de 670 €.

- **Radar pédagogique** – La société Elan Cité Technologies a offert la possibilité de tester le radar pédagogique. Monsieur Marc SIGNORET informe avoir assisté avec Monsieur Raynald GUIRIEC, à cette démonstration. Ce radar prévoit de réduire la vitesse des conducteurs. L'appareil enregistre également les statistiques de trafic (vitesses moyennes de circulation, maximales, nombre de véhicules, répartition par tranche de vitesses etc.). L'acquisition de cet appareil permettrait de poursuivre l'action municipale sur la sécurité routière.

**Le prochain conseil municipal sera fixé
après juillet et août 2015 à 19h00**

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.